

# CHAPITRE XXIX.—DÉFENSE NATIONALE

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LA MARINE ROYALE CANADIENNE.....	1113	SECTION 3. LE CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN.....	1124
SECTION 2. L'ARMÉE CANADIENNE.....	1118	ARTICLE SPÉCIAL: Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique—Aperçu du rôle important joué par le C.A.R.C. dans la guerre de 1939-45.....	1126
Sous-section 1. Organisation d'avant-guerre.....	1118	SECTION 4. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RECHERCHES DE LA DÉFENSE.....	1137
Sous-section 2. Effectifs du temps de guerre.....	1119		
Sous-section 3. Organisation d'après-guerre.....	1122		

Bien que la loi initiale de la milice et de la défense ait été adoptée peu après la Confédération, le 22 mai 1868, l'organisation actuelle de la défense du Canada est essentiellement la conséquence naturelle de sa participation directe à deux guerres mondiales au cours du siècle présent. Avant la déclaration de la guerre de 1914-18, la défense nationale se résumait à la Milice canadienne qui, le 31 mars 1914, comprenait une troupe permanente de 3,000 officiers, sous-officiers et soldats et d'une milice active composée de 5,615 officiers et 68,991 sous-officiers et soldats.

Le Collège militaire royal du Canada, fondé en 1876, possède une belle réputation de formation professionnelle dans toutes les branches de l'art militaire et la préparation des officiers de commandement et d'état-major (voir pp. 1122-1124).

La Marine n'était, à cette époque, ni aussi ancienne ni aussi importante que la Milice. Le Service de la Marine du Canada a été établi en vertu de la loi de 1910 sur le service de la Marine, donnant suite aux décisions de la conférence impériale sur la défense, tenue à Londres l'année précédente. D'une manière générale la loi sur le service de la Marine suivait de près la loi de la milice, mais le nouveau Département du Service de la Marine a été, durant quelque temps, placé sous la direction du Ministre de la Marine et des Pêcheries. Une école navale a été établie à Halifax, N.-E., où les aspirants choisis après un concours d'admission étaient instruits et formés pour la Marine canadienne. Les croiseurs protégés *Niobe*, stationné à Halifax, N.-E., et *Rainbow*, stationné à Esquimalt, C.B., ont été achetés de la Marine royale; le recrutement de la Marine canadienne a commencé mais, vers 1914, celle-ci n'avait fait guère plus qu'établir ses fondements.

Durant la guerre de 1914-18, le Canada a constitué, avec les effectifs d'avant-guerre de la Milice, un corps d'armée canadien en activité outre-mer, composé de quatre divisions, d'unités complètes de soutien et d'unités auxiliaires. A la fin des hostilités, le 11 novembre 1918, environ 418,000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe avaient été envoyés outre-mer.

Le Corps d'aviation royal canadien n'existait pas à cette époque, mais plusieurs milliers de Canadiens ont servi avec la Royal Air Force et, après la guerre, une Commission de l'Air a été instituée pour réglementer l'aviation canadienne commerciale, civile, d'Etat et militaire. De cette Commission de l'Air sont nés le Corps d'aviation royal canadien actuel et le corps administratif de l'aviation civile. En 1920, une aéronautique canadienne a été organisée sous l'autorité de la Commission de l'Air, comme force non permanente, en vue du perfectionnement d'anciens pilotes, observateurs et aviateurs de la Royal Air Force. En 1922, une réorganisation complète de l'aviation canadienne fut entreprise, donnant naissance, le 1er avril 1924, à la force permanente, honorée du préfixe "royale" par le Roi.